

tion pour se rendre en ce pays, si le bill eût passé au conseil.

« Ce fut aux Trois-Rivières qu'il dressa un mémoire pour accompagner l'adresse au soutien de l'administration de Sir George Prevost. Ce mémoire était un état raisonné des griefs du pays.

« En 1822, on lui proposa de passer en Angleterre, au sujet du *bill d'union* ; il y consentit, mais n'y put aller.

« Bientôt les années, en l'affaiblissant, donnèrent une nouvelle force à la maladie dont il était attaqué.

« En 1827, il alla prendre les eaux de Saratoga, dans les Etats-Unis, où tout lui plaisait moins qu'en Canada. Il revint presque aussi mal portant qu'avant ce voyage.

« Les années et la maladie ne diminuèrent point son goût pour les sciences abstraites, ni son application à l'étude.»

Disons maintenant quelque chose des deux fils de M. Bédard, qui, dans ce qu'on peut appeler la deuxième génération de nos hommes publics, se montrèrent de bonne race, et les dignes enfants d'un noble père.

ELZÉAR BÉDARD, l'aîné des deux, avait, comme son père, embrassé la profession de la loi, ce que fit aussi Isidore, dont nous parlerons ensuite.

Il n'entra au parlement qu'en 1834, mais il s'était depuis plusieurs années activement occupé des affaires publiques au forum et dans la presse. Il parlait, avec une facilité presque égale, dans les deux langues. Il avait hérité de son père d'un esprit clair et logique, sans avoir cependant son éloquence vigoureuse et puissante. C'était un écrivain agréable, excellent surtout à manier le ridicule ; nous ne disons pas le sarcasme, car il était naturellement bon et bienveillant : il aimait à rire de ses adversaires, mais sans les blesser au cœur. Cette qualité lui causa de bien vifs regrets, mais ne l'arrêta pas lorsqu'il lui fallut rompre des liens d'amitié des plus chers, au milieu des luttes politiques : le pays avant tout, telle fut toujours la devise des Bédard.

Lorsqu'en 1834, la chambre d'assemblée, lasse de demander sans succès la réforme des abus, ou, comme on disait alors, le redressement des griefs, voulut, pour ainsi dire, faire un appel solennel au monde du déni de justice qu'elle éprouvait, ce fut M. Bédard, tout jeune membre encore, qui fut chargé de la mesure : avec les fameuses 92 Résolutions il fit ses premières armes parlementaires. C'est assez dire de quelle considération il jouissait parmi ses collègues. Il n'était pas, ni ne prétendit jamais être l'auteur de ce manifeste, dont le premier jet fut préparé par M. Pupineau, et qui reçut sa rédaction définitive de M. Morin, après avoir été discuté dans une réunion d'hommes publics, qui se tint chez M. Bédard.

En 1836, Lord Gosford, voulant donner une preuve de ses bonnes intentions envers le pays, ne crut devoir mieux faire que de renouveler, pour le fils, ce que Sir George Prevost avait fait pour le père 24 ans auparavant : le *moteur* des 92 résolutions fut élevé au banc judiciaire. Dans sa nouvelle position, M. Bédard ne tarda pas à montrer la fermeté, l'intégrité et le dévouement qui avaient signalé sa carrière politique. Voici le témoignage qu'il reçut de la presse, lorsqu'en 1849, elle eut à annoncer sa mort :

« Bientôt après, en 1838, M. Bédard eut occasion de faire

éclater son courage et son intégrité comme juge. Tout le monde a encore présent à la mémoire la noble indépendance avec laquelle il maintint, sur le banc, l'existence de l'*habeas corpus*, dans un temps où cet acte de vertu civique devait mettre en danger la haute position qu'il occupait. Il ne faut pas oublier non plus qu'ayant à lutter, en cette occasion, contre plusieurs de ses confrères, dont l'un était le juge en chef Stuart, son argumentation put se montrer sans peur à côté de la leur. En effet, il y fit preuve d'un talent et de recherches qui lui donnèrent dès lors un rang élevé dans notre magistrature, rang qu'il a maintenu depuis par ses talents, l'assiduité de son travail et de ses recherches, et la lucidité de ses opinions.

« Réintégré avec honneur après les troubles, il remonta sur le banc avec une réputation de capacité et d'intégrité désormais à l'abri même du soupçon. Devant lui s'étant ouverte une longue carrière, aussi honorable pour lui qu'utile à son pays, carrière dans laquelle une mort prématurée vint de l'arrêter, étant à peine au milieu de sa course.

« Si, un jour, la postérité veut connaître la vie de ceux qui, dans notre Canada, ont, par leur parole, leur plume, leur exemple et leurs vertus publiques, contribué notablement à l'établissement de la liberté politique en général, et à la conservation de nos intérêts nationaux en particulier, Elzéar Bédard ne devra pas être et ne sera pas oublié !»

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot du plus jeune frère, ISIDORE BÉDARD, qui entra au parlement en 1830, mais qui n'assista qu'à la session suivante, étant parti bientôt après pour aller en Europe, d'où il ne devait pas revenir. Il mourut à Paris, le 14 avril 1833, à l'âge de 27 ans ou environ.

Il est digne de remarque que les deux fils de M. Bédard furent élus membres de la chambre d'assemblée par deux comtés qui, autrefois, avaient fait partie du comté de Northumberland, lequel avait député le père au premier parlement et à plusieurs autres parlements subséquents, savoir : Elzéar par le comté de Montmorency, et Isidore par celui du Saguenay. La mémoire vénérée du père fut sans doute pour beaucoup dans cette coïncidence, tant pour les élus que pour les électeurs.

Isidore, n'ayant fait qu'apparaître sur la scène politique, et n'étant encore qu'un tout jeune homme à sa mort, laisse peu de chose à dire sur sa vie publique. A son départ du pays, il n'avait guère pu que faire concevoir les plus belles espérances. On allait se disant que les principales qualités du père allaient revivre dans le fils, et cela seul faisait le plus bel éloge qu'un jeune homme pût mériter. Cependant, la mémoire d'Isidore vivra aussi longtemps, dans la Nouvelle France, que celle de Rouget de l'Isle dans la vieille France. Le jeune Bédard a laissé quelques couplets qui ont eu le mérite de l'emporter, dans la faveur publique, sur tous nos autres chants patriotiques, très nombreux pourtant et l'œuvre de talents les plus distingués parmi notre jeunesse lettrée. Ce n'est pas que la partie littéraire de ces couplets ne prête un peu à la critique, et que sous ce rapport ils ne soient inférieurs à quelques-unes de nos chansons patriotiques ; mais Bédard sut, mieux qu'aucun de ses concurrents, malgré les négligences du style, trouver le chemin des cœurs et faire vibrer la fibre nationale. C'est, il est vrai, ce qui